

**ARRETE N° 78/2017**

**PORTANT REINSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE  
POUR L'ACCES AU CADRE D'EMPLOIS  
DES AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX  
PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE**

**En application des articles 5 et 6 du décret N° 88-547 du 6 Mai 1988 modifié**

**Le Président du Centre de Gestion de la F.P.T. du Tarn,**

- Vu la loi N° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- Vu la loi N° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi N° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment l'article 39,
- Vu le décret N° 85-1229 du 20 Novembre 1985 modifié relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret N° 88-547 du 6 Mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents de Maîtrise Territoriaux, et notamment ses articles 5 et 6,
- Vu mon arrêté N° 29/2016 du 22/03/2016 portant réinscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au cadre d'emplois des Agents de Maîtrise par voie de promotion interne,
- Considérant que 12 agents n'ont pas été nommés et doivent être réinscrits suite à la liste d'aptitude dressée à compter du 01/01/2016,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La liste d'aptitude pour l'accès au grade d'**Agent de Maîtrise** établie par voie de promotion interne à compter du **1<sup>er</sup> Janvier 2017** est annexée au présent arrêté.

**Article 2** : La Directrice du CDG de la FPT du Tarn est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à M. le Préfet du Tarn, et, pour publication, aux collectivités territoriales du Département.

Fait à Albi, le 28 Juin 2017

Le Président,



**Sylvian CALS**

Le Président,

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de la publication dans la Bourse de l'Emploi.



LISTE D'APTITUDE dressée au titre de la promotion interne pour l'accès  
AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX  
A compter du 1er Janvier 2017

Accusé de réception en préfecture  
081-288109036-20170704-Ar. 78-2017-AR  
Date de télétransmission : 04/07/2017  
Date de réception en préfecture : 04/07/2017

NOM	PRENOM	DATE 1ERE INSCRIPTION
AIT-ALI	Karim	01/01/2014
ALMON	Fabrice	01/01/2014
BORJA	Jean-Michel	01/01/2014
BOUCHERON-SEGUIN	Luc	01/01/2014
CAMBON	Laurie	01/01/2014
DELAS	Jacques	01/01/2014
GALAN	Laurent	01/01/2014
LAPORTE	Marie-José	01/01/2014
OULES	Danièle	01/01/2014
PEREZ	Thierry	01/01/2014
ROUSSEL	Laëtitia	01/01/2014
VILLEMUR	Jean-Christophe	01/01/2014

Fait à ALBI, le 28 Juin 2017



Le Président,

Sylvian CALS